



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE** **2022-2023-2024**

AVIS PUBLIC est donné :

Que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 a été déposé au bureau du greffe le 14 septembre 2021 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant à l'Hôtel de Ville situé au 21 rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, durant les heures normales de bureau (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à cet effet.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Exposer les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées;
- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:  
MRC de Vaudreuil-Soulanges, 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, le 14 SEPTEMBRE 2021.

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*